

Les catholiques du village, l'année dernière, étaient au nombre de	569
Les protestants,	3
	—
Ce n'est que.....	8 d'augmentation.
	—
	580

Je vous disais dans ma première lettre que les domestiques étaient ici en petit nombre, et qu'il ne paraissait pas y avoir pour eux des gages à-peu-près fixes. En achevant de parcourir aujourd'hui la partie du village où il y en a le plus, je me suis cependant convaincu de deux choses:—1°. Que le nombre de ces serviteurs est grand, puisqu'on en compte 52; et 2°. Que les gages d'une servante sont généralement de 7s6d. par mois. N'y a-t-il pas de la noblesse à revenir de ses erreurs, à les avouer!

Chevaux et vaches.—J'ai compté dans le village 74 chevaux et 149 vaches. Les habitants de la paroisse entretiennent, l'un portant l'autre, 2 chevaux, et 3 vaches chacun.

Ecoles.—Nous avons ici deux écoles; une pour les garçons et l'autre pour les filles. La première mérite à peine d'être mentionnée; la seconde est tenue par deux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. J'ai été voir ces Dames; voici ce que j'en ai appris.

Boucherville est une des plus anciennes missions de leur communauté.

Elles ont, année commune, une cinquantaine d'enfants sous leur direction, qui se classent en pensionnaires, demi-pensionnaires et externes; auxquelles elles enseignent à lire, compter, coudre, broder, tricoter, &c. en même tems qu'elles les instruisent de leurs devoirs religieux.

Un enfant pensionnaire paye 6s8d. et un minot de froment par mois; un demi-pensionnaire, 5s. et un demi minot de froment par mois; un externe 5s. en tout pour l'année.

Il est facile, ce me semble, de calculer quel peut-être le revenu de cette maison. Mettons le blé à 10s. le minot. Ces Dames ne peuvent guères prendre commodément plus de

30 Pensionnaires, à la Mission,	c'est à £10 chacune,	£300
12 demi do.	à £6 do.	72
12 Externes,	5s. do.	3

54 Ecolières. (1811.)

£375

C'est avec une aussi modique somme que ces bonnes Dames nourrissent, chauffent et éclairent 30 pensionnaires, 2 servantes et elles-mêmes; qu'elles donnent à dîner à 12 demi-pensionnaires; qu'elles se vêtissent et s'entretiennent elles-mêmes. C'est de cette même somme qu'elles doivent payer, à 7s6d. par mois, 2 et 3 domestiques annuellement,—pourvoir aux réparations de leur éta-